

# Stratégie pour accélérer l'économie circulaire

*Constance Maréchal-Dereu, Cheffe du service de l'industrie à la Direction générale des entreprises (ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique). Précédemment directrice générale de France Logistique<sup>1</sup>.*

## Introduction : État et recyclage

Avant de rentrer dans les deux grands types d'actions de l'État en matière de recyclage que sont la réglementation et le financement, rappelons pourquoi l'État s'intéresse à ce sujet.

L'économie circulaire comporte sept piliers, qui couvrent l'amont de l'activité industrielle ainsi que son aval. La partie amont, c'est l'écoconception, l'approvisionnement

des produits, etc. La partie aval, concerne l'usage, la gestion des déchets et leur recyclage. Une fois mises en place les activités de recyclage et assurée la mise à disposition de produits recyclés, on peut revenir sur la partie amont avec un approvisionnement durable, parce qu'au lieu d'avoir utilisé des produits neufs, on a utilisé des produits recyclés. C'est pourquoi on parle d'**économie circulaire**. L'État s'intéresse au travers des différents ministères à l'ensemble des volets qui favorisent une économie de plus en plus circulaire. Nous

1. Association gouvernementale cherchant à améliorer le secteur de la logistique en France.

allons ici **détailler le volet recyclage**.

Ce champ d'activité vise deux grands objectifs. D'abord l'impact environnemental pour lequel on cherche à réduire l'extraction des matières naturelles brutes ; ceci impose de soutenir l'économie circulaire par le recyclage. Ensuite, notamment pour les matières dont le territoire français ne dispose pas, l'économie circulaire joue aussi un rôle au service de notre souveraineté et de l'autonomie stratégique de nos industries. Le succès d'un sujet aussi complexe que le recyclage suppose que l'ensemble des acteurs travaillent ensemble, autant en amont sur la sélection des matières nécessaires à la production qu'en aval sur le recyclage. Tout ce travail collectif devra permettre d'augmenter les volumes de produits entrant dans le process de recyclage et assurer la qualité des matières recyclées pour que l'augmentation des volumes puisse être effective.

L'État agit par deux grands leviers : **le levier réglementaire et le levier financier**.

### 1 Les enjeux réglementaires du recyclage

Les enjeux réglementaires sont de deux types : la réglementation européenne et la réglementation nationale. Présentons-les en commençant par la réglementation européenne et en suivant par la réglementation française. Cette dernière a pu être au début un peu en avance, mais son rôle actuel est maintenant plutôt de compléter les options choisies par l'Europe.

#### 1.1. La réglementation européenne de l'économie circulaire

Pour l'Europe, l'économie circulaire est historiquement tournée vers le développement durable. Les deux grandes préoccupations sont : **développer la demande en matières recyclées et s'assurer que l'offre suive**.

Du côté de la demande, on a des objectifs d'incorporation minimale de matière recyclée dans des produits finis avec des objectifs du type *25 % de plastique recyclé dans les bouteilles PET<sup>2</sup>* ou des règlements sectoriels analogues produit par produit. Certaines de ces réglementations sectorielles sont déjà publiées comme des règlements qui obligent à certains recyclages de matières premières : c'est le cas des batteries. D'autres règlements sont en cours de négociation, notamment sur les emballages et sur les véhicules hors d'usage. L'idée dans ces réglementations est de « fournir des clients » aux acteurs du recyclage en obligeant certaines entreprises ou certains secteurs entiers à utiliser des matières recyclées.

Il est bien d'avoir des demandes de clients mais il faut pouvoir les satisfaire. D'autres réglementations sont axées sur le développement de l'offre pour s'assurer que les acteurs du recyclage puissent fournir les produits recyclés qui sont demandés. Ainsi, il sera également obligatoire de simplifier les méthodes de calcul dépendant des statuts juridiques

2. PET : le poly téréphtalate d'éthylène est un polymère de type polyesters utilisé dans les emballages.

pour que les matières recyclées puissent être plus largement réutilisées, d'interdire progressivement la mise en décharge de certains types de déchets et d'accroître la collecte séparée de certains d'entre eux (progressivement : les biodéchets en 2023, etc.). Fondamentalement, la réglementation européenne est faite pour favoriser aussi bien la demande que l'offre.

Plus récemment, un nouvel enjeu de l'économie circulaire s'est formalisé : il faut que toutes ces réglementations soient **compatibles avec la compétitivité des activités européennes dans le monde**. Dans un monde de plus en plus tendu économiquement et géopolitiquement, il est indispensable de mettre en place le *level playing field*<sup>3</sup> sur les sujets d'écodesign pour que l'intégration de matières recyclées dans les produits mis sur le marché soit attractive et respectée partout. Pour être équitables et respectées, il faut que ces pratiques s'appliquent aux produits faits en dehors de notre marché national comme aux produits européens. Ainsi le règlement écodesign vise à s'appliquer à tous les produits mis sur le marché européen avec des exigences spécifiques sur certaines substances ou certains contenus de produits recyclés, quel que soit le lieu de production.

Plus spécifiquement, on essaie d'utiliser le recyclage au service de notre autonomie stratégique : une négociation est en cours sur le *Critical Raw*

3. *Level playing field* : conditions de concurrence équitables.

*Materials Act*<sup>4</sup>. Elle vise à travailler sur l'approvisionnement des matériaux critiques en développant le recyclage avec un objectif d'au moins 15 % de produits issus du recyclage pour la consommation européenne à l'horizon 2030.

## 1.2. La réglementation française de l'économie circulaire

Sur les sujets réglementaires, on vient de parler des enjeux européens et des textes européens assez génériques. La France n'est pas en reste, avec par exemple la loi AGECS<sup>5</sup> de 2020 qui pose des objectifs très ambitieux et génériques sur le recyclage. Plus récemment, fin novembre 2023, **la loi « Industrie verte »** vise la facilitation des réutilisations de certains résidus qui sortiraient du statut de déchets entre entreprises d'une même plateforme pour simplifier le recyclage. Pour l'instant, **nous en sommes toujours au stade de la rédaction de décrets : ce n'est pas encore concrètement opérationnel, mais la loi dit qu'il faut le faire**. On va donc rédiger tous les textes pour compléter le règlement européen par des directives nationales.

Un autre progrès important viendra du fait que **la loi Industrie verte est couplée au projet de loi de finances** en cours de discussion au Parlement en 2023. Elle vise

4. *Critical Raw Materials Act* : loi sur les matières premières critiques.

5. AGECS (Agir pour l'économie circulaire) : loi française qui vise à réduire les déchets et à favoriser la durabilité des modes de production et de consommation.

à instituer un **crédit d'impôt « Industrie verte » appelé C3IV**. Il va permettre d'accompagner les financements avec un dispositif de crédit d'impôt différent des modes de financement habituels de l'État, qui sont en général des appels à projets, pour accompagner toute la chaîne de valeur de certaines technologies de décarbonation. Ce n'est pas le recyclage pour tous les usages, mais cela pourra financer les activités de **recyclage des usages éoliens, des batteries, des pompes à chaleur et du photovoltaïque**.

## 2 Les enjeux financiers du recyclage

### 2.1. Le but du financement pour l'économie circulaire

Pour avoir une vue équilibrée des problèmes que pose le développement du recyclage, il convient de regarder les conditions du financement français dans le cadre des règles européennes. En effet, on n'a pas le droit de financer tout ce que l'on veut n'importe comment : les aides attribuées par la France sont soumises à des règles européennes. Et, cependant, tout l'argent que l'on va considérer maintenant, c'est bien de l'argent national, déployé sur deux grands objectifs.

Notre soutien financier a pour but de **développer l'offre de recyclage** sur des technologies innovantes ou sur des procédés compliqués qu'on voudrait déployer plus largement. Mais notre objectif c'est aussi de **renforcer l'autonomie stratégique**, en particulier pour lutter contre notre **déficit naturel en métaux critiques**.

Sur les filières de recyclage, et cela vaut aussi sur la partie métaux critiques, il y a deux grands types de financement : le premier est *France Relance*, qui a été plutôt actif en sortie de Covid, qui concerne le déploiement des solutions. Le second financement majeur vient de *France 2030*. La différence entre *France Relance* et *France 2030* est que ce dernier, plus récent, est axé davantage sur l'innovation, la R&D et moins sur le déploiement de solutions déjà existantes.

### 2.2. Les différents types d'appels à projets

Concernant les financements de projets de recyclage, il y a eu plusieurs appels à projets, plusieurs fonds, notamment un « fond économie circulaire » de l'ADEME<sup>6</sup>, qui ont permis de déployer des solutions. Ainsi plus de 150 millions d'euros ont été déployés spécifiquement dans le secteur plasturgie pour soutenir l'incorporation de matières plastiques recyclées en lieu et place de produits nouveaux. Des projets visant à réduire les écarts de prix, car les matières recyclées sont plus coûteuses que les matières originelles, ont également été soutenus. Les PME, par exemple, ont bénéficié d'un dispositif sur ce sujet pour une quinzaine de millions d'euros.

D'autres actions ont été déployées dans les territoires en lien avec les collectivités locales. Celles-ci ont en effet souvent « le rôle du premier tri » des déchets et elles ont

6. ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

été aidées pour déployer des solutions de tri et de valorisation de déchets un peu moins habituelles, notamment pour les biodéchets. L'objectif est d'aller encore plus loin en construisant des systèmes de valorisation de ces biodéchets pour en faire de la méthanisation et des combustibles solides de récupération.

Tout ce qui a été cité précédemment était la partie *France Relance* : on est plutôt dans le déploiement de systèmes qui existent déjà mais qui sont coûteux.

Sur la partie *France 2030*, on est plutôt sur le financement de l'innovation avec une stratégie d'accélération en trois phases : recyclabilité, recyclage et réincorporation. Les matières fournies aux acteurs doivent être recyclables dès le début (ce qui est assuré par le procédé amont) pour qu'on puisse effectivement les recycler et finalement, après récupération, accompagner leur réutilisation. L'objectif est, à terme en 2025, de disposer de capacités de traitement de l'ensemble des déchets plastiques français, soit 2 Mt de capacités de recyclage du plastique. Ceci est déployé notamment dans deux appels à projets.

Un **appel à projet dédié au plastique** vise à accompagner l'ensemble des modalités de recyclage du plastique, que ce soit du recyclage par voie chimique, mécanique ou via les modalités de tri. Il y avait 300 millions d'euros sur cet appel à projets et les projets retenus à date consomment plus de 100 millions d'euros d'aides. Ainsi, on espère

encore accompagner de nouveaux projets parce qu'il reste encore un peu de crédits.

Un autre **appel à projet, plus générique, concerne les métaux**. De la même manière, il nous reste des crédits : on a utilisé plus de 110 millions d'euros sur 170 millions d'euros débloqués.

Enfin, il y a aussi des appels à projets qui ne sont pas spécifiques matériaux ni même recyclage, mais qui peuvent être utiles pour des acteurs du secteur chimie, recyclage, économie circulaire. Ces aides visent des intérêts génériques : développer des acteurs nouveaux, faire émerger de nouveaux types d'entreprises, des start-up industrielles, etc. Il y a notamment un appel à projets dont une grande partie des bénéficiaires appartient au domaine du recyclage, c'est l'appel à projets *Première Usine*. Il ne finance pas que des usines de recyclage, mais aussi de beaux projets dans le domaine, notamment un sur le traitement des mégots de cigarettes pour en faire des matériaux isolants.

On recycle donc des biodéchets, du plastique, des matières dures, des métaux pour faire des batteries, mais on recycle aussi des mégots de cigarettes. Voilà donc la variété des activités et de l'usage qu'on peut faire du recyclage.

### 2.3. La souveraineté française dans l'approvisionnement

À côté de leur « objectif recyclage », *France Relance* et *France 2030* ont obtenu des résultats remarquables sous

l'angle de la souveraineté française. À titre d'exemple, je citerai la récupération d'aimants permanents de déchets d'équipements électroniques pour fournir l'industrie des batteries, ou de titane pour l'aéronautique.

Aujourd'hui, de nombreux secteurs se préoccupent de sécuriser leurs approvisionnements en métaux critiques. On peut penser que la situation des matériaux critiques (plus largement même que les métaux critiques) est un peu loin du recyclage. Pourtant, le recyclage est l'une des solutions

de souveraineté, aux côtés, bien sûr, de l'extraction ou du raffinage en France. De surcroît, le recyclage permet de réutiliser les matériaux critiques contenus dans les déchets. L'idée, sur cet objectif de métaux stratégiques, est de creuser toutes les pistes imaginables. Par exemple, pour l'appel à projet dédié à la sécurisation des métaux critiques, six des treize projets concernent le recyclage. L'importance des enjeux de recyclage sur cette souveraineté en métaux lui donne un nouveau relief particulièrement spectaculaire.

## Conclusion : l'économie circulaire réclame les efforts conjoints de tous les acteurs publics et privés

La politique publique de l'État en matière d'économie circulaire et de recyclage a plusieurs objectifs :

- 1) Réduire notre empreinte carbone et répondre à nos objectifs en matière d'environnement.
- 2) Répondre à nos objectifs en matière de souveraineté et de compétitivité du territoire français.

Nos différents types d'actions, qu'elles soient réglementaires ou financières, soutiennent les acteurs privés qui sont ceux qui mettent en œuvre des projets pour répondre à ces grands objectifs.

Pour répondre à nos objectifs de **créer une économie circulaire**, il faut un équilibre entre **une demande de matériaux pour les fabrications industrielles** et **une offre adaptée de**

**matériaux issus du recyclage.** Pour la demande, cela implique la stratégie des industriels qui doivent développer les volumes de fabrication privilégiant la substitution de matières traditionnelles par des matières recyclées. Pour l'offre, les efforts doivent être faits en quantité et en qualité, ce qui veut dire que les matières recyclées doivent pouvoir être réutilisées facilement et économiquement.

Quand on voit les acteurs actuels du domaine, industriels, start-up et laboratoires, on voit la **nécessité que tout le monde travaille ensemble, État et acteurs privés.**